



Établissement public du ministère
chargé de développement durable

Présentation de la politique « économies d'eau » de l'agence de l'eau

Point sur les consommations d'eau dans le bassin Loire-Bretagne

Jean-Pierre FORGET,
Emmanuel PICHON,
Agence de l'eau Loire-Bretagne

- Les agences de l'eau – Le bassin Loire Bretagne
- Les usages de l'eau sur le bassin
 - Les principaux usagers
 - L'évolution des usages
- L'eau potable
 - Les captages
 - L'origine de l'eau
 - Les usages
- Les objectifs de l'agence et les aides



L'eau est un bien précieux et INDISPENSABLE

C'est une ressource renouvelable mais non inépuisable

Sa répartition est variable

- dans le temps
- dans l'espace

Une ressource polluée est une ressource inutilisable

Aider à protéger, gérer et économiser l'eau

→ c'est le rôle des agences de l'eau





Missions des agences de l'eau :

Faciliter les actions d'intérêt commun

- lutte contre les pollutions.
- protection et restauration des ressources et des milieux aquatiques.

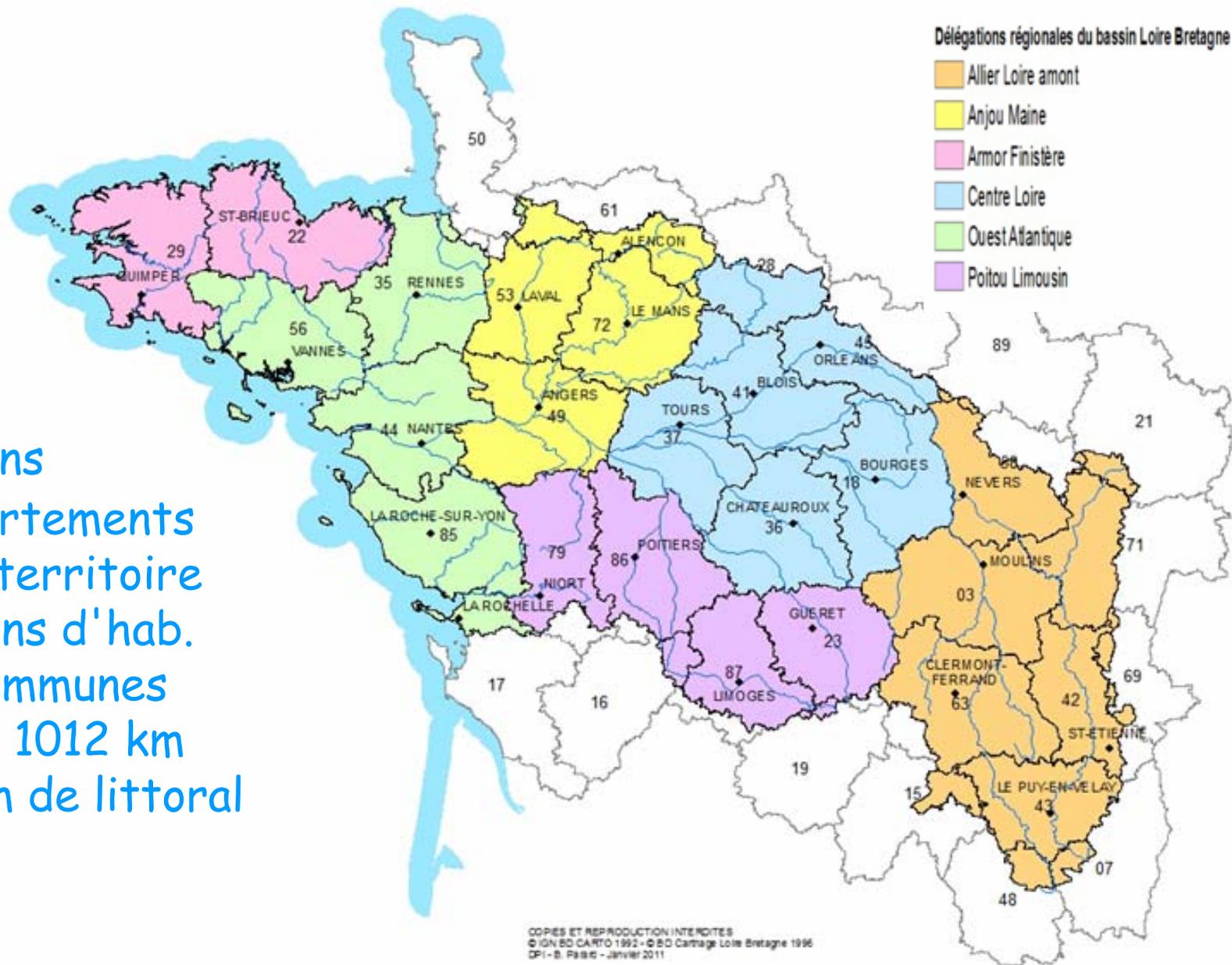
Attribuer des aides

Collecter des redevances



Le Bassin Loire Bretagne

- 10 régions
- 36 départements
- 28% du territoire
- 13 millions d'hab.
- 7500 communes
- la Loire, 1012 km
- 2600 km de littoral



Les usages de l'eau sur le bassin



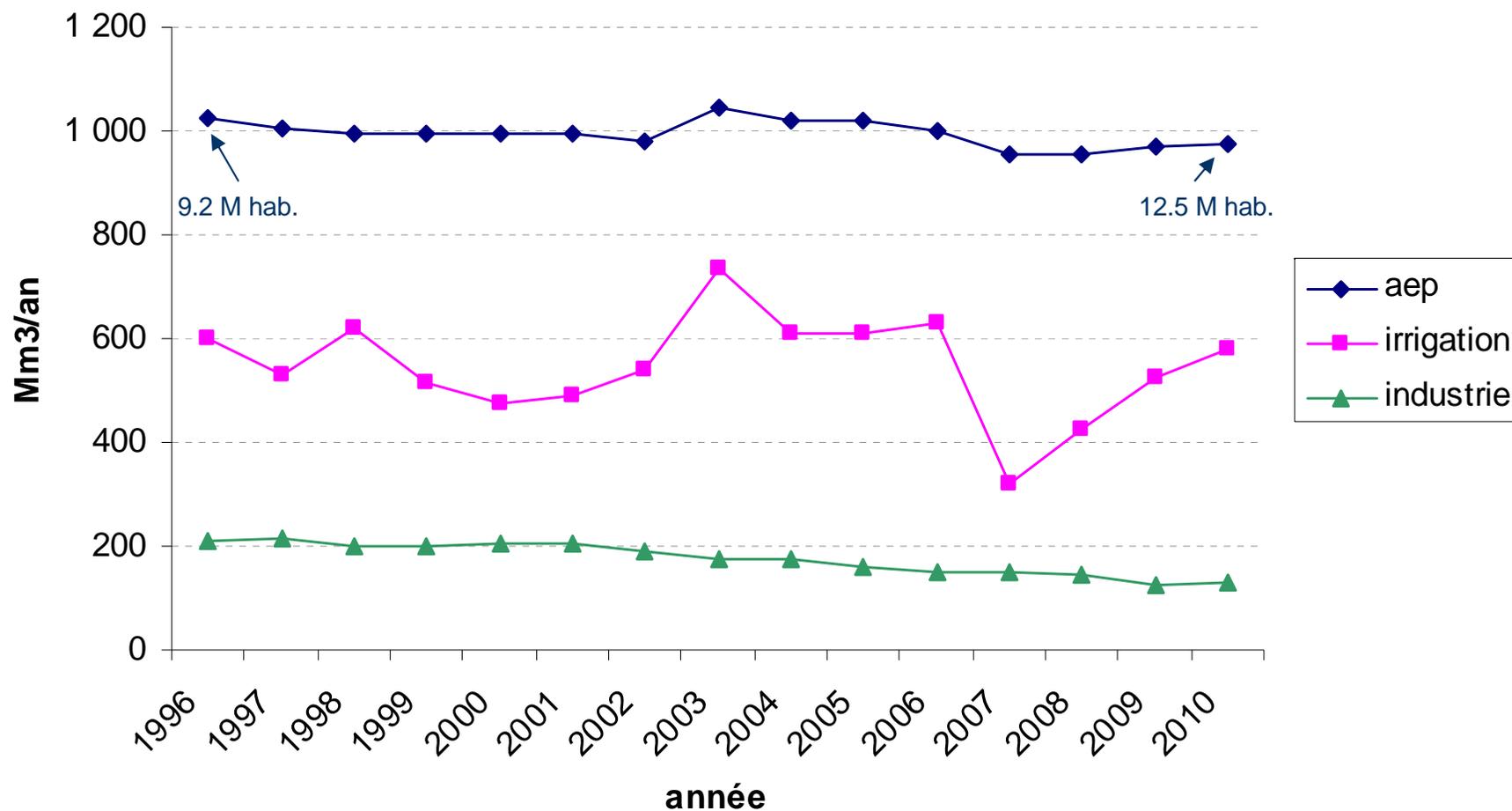
Les principaux usagers de l'eau

<u>Bassin Loire Bretagne</u>	Annuelles (2010)		Mois de pointe	
	COLLECTIVITES	960 Mm ³	60%	80 Mm ³
INDUSTRIELS	120 Mm ³	7%	10 Mm ³	3%
IRRIGANTS	530 Mm ³	33%	220 Mm ³	71%
(EDF)	(2 000 Mm ³)			

→ **Les risques de pénuries d'eau se situent principalement durant la période estivale**



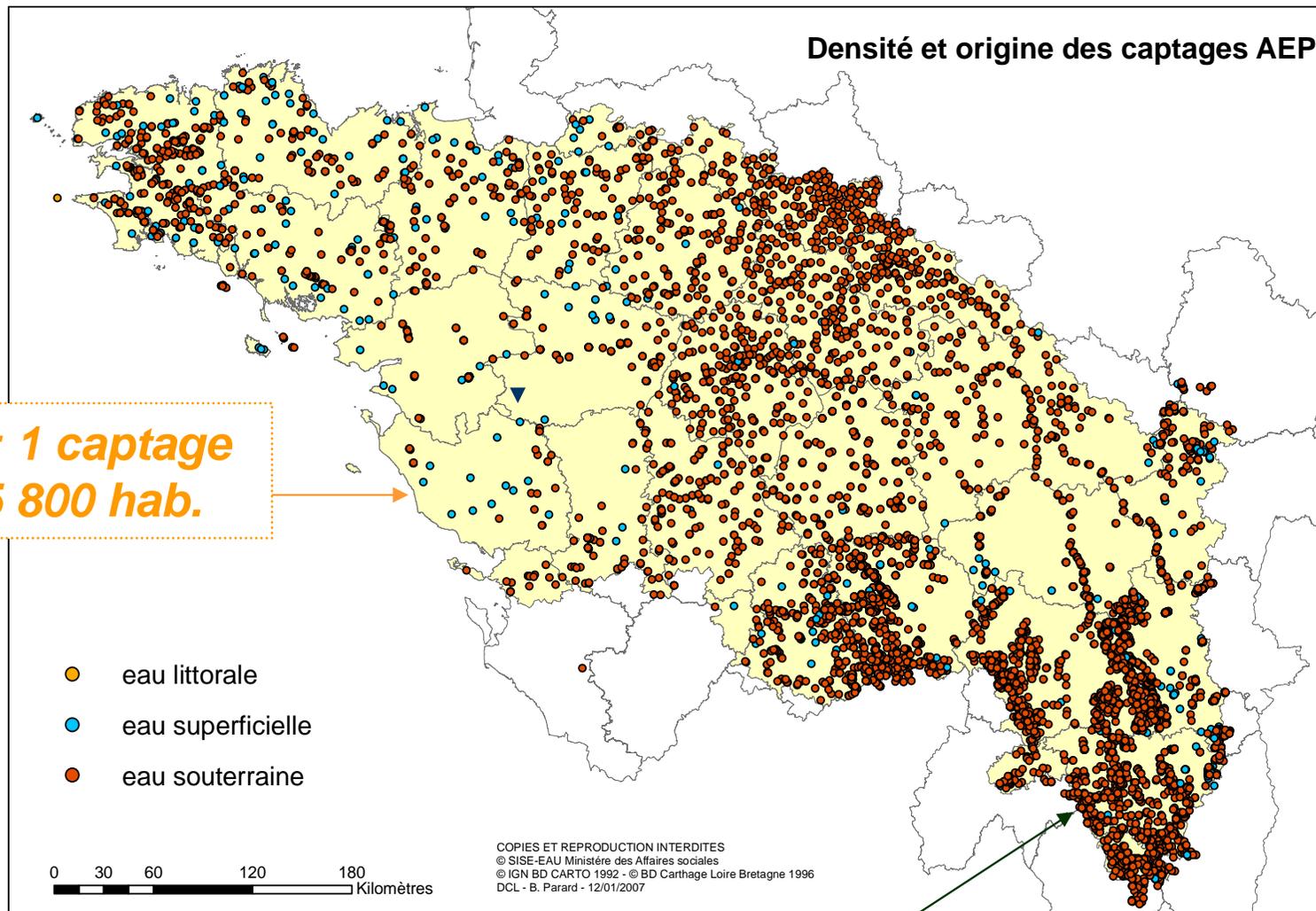
Prélèvement par type d'usage



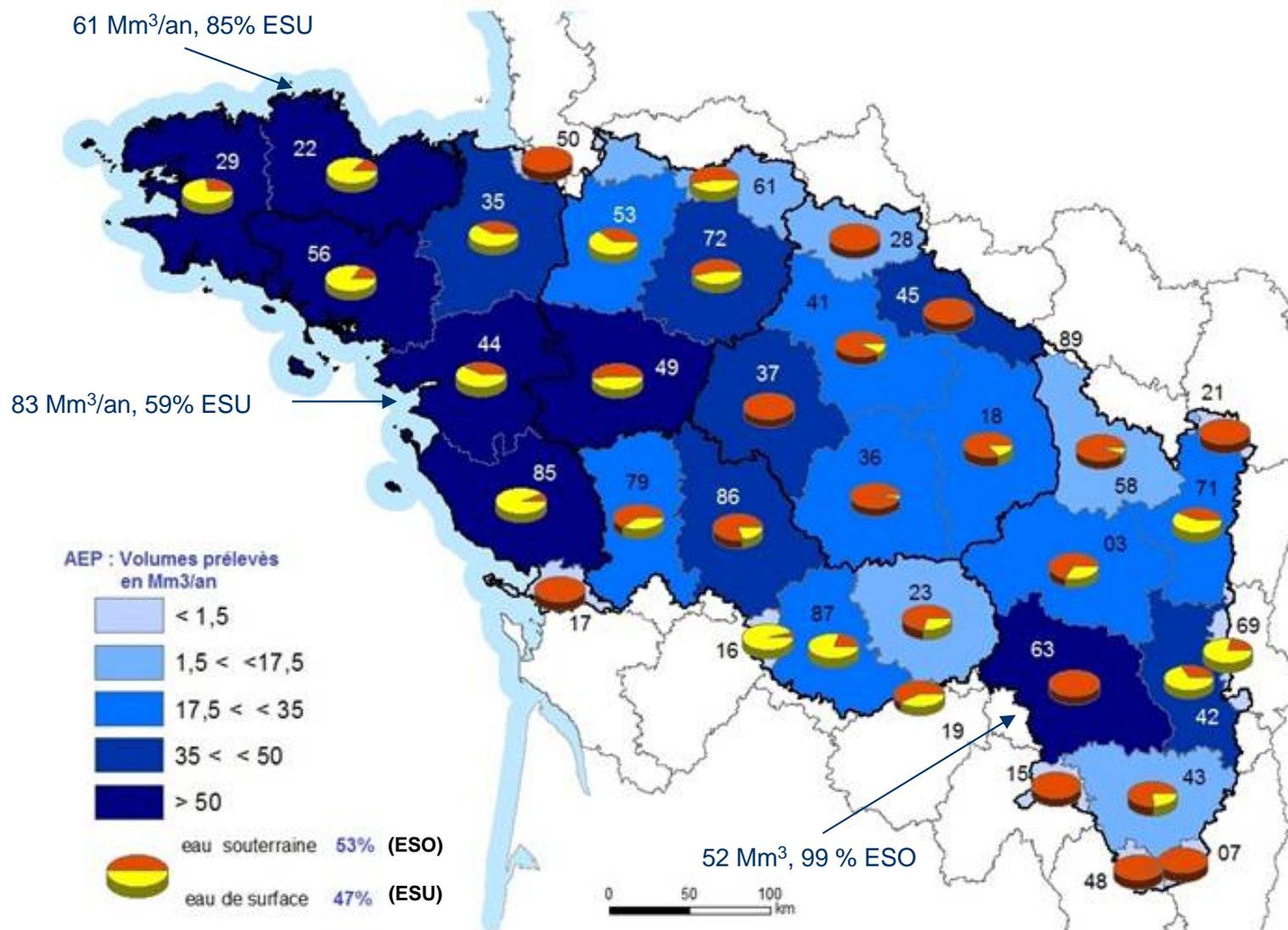
L'eau potable



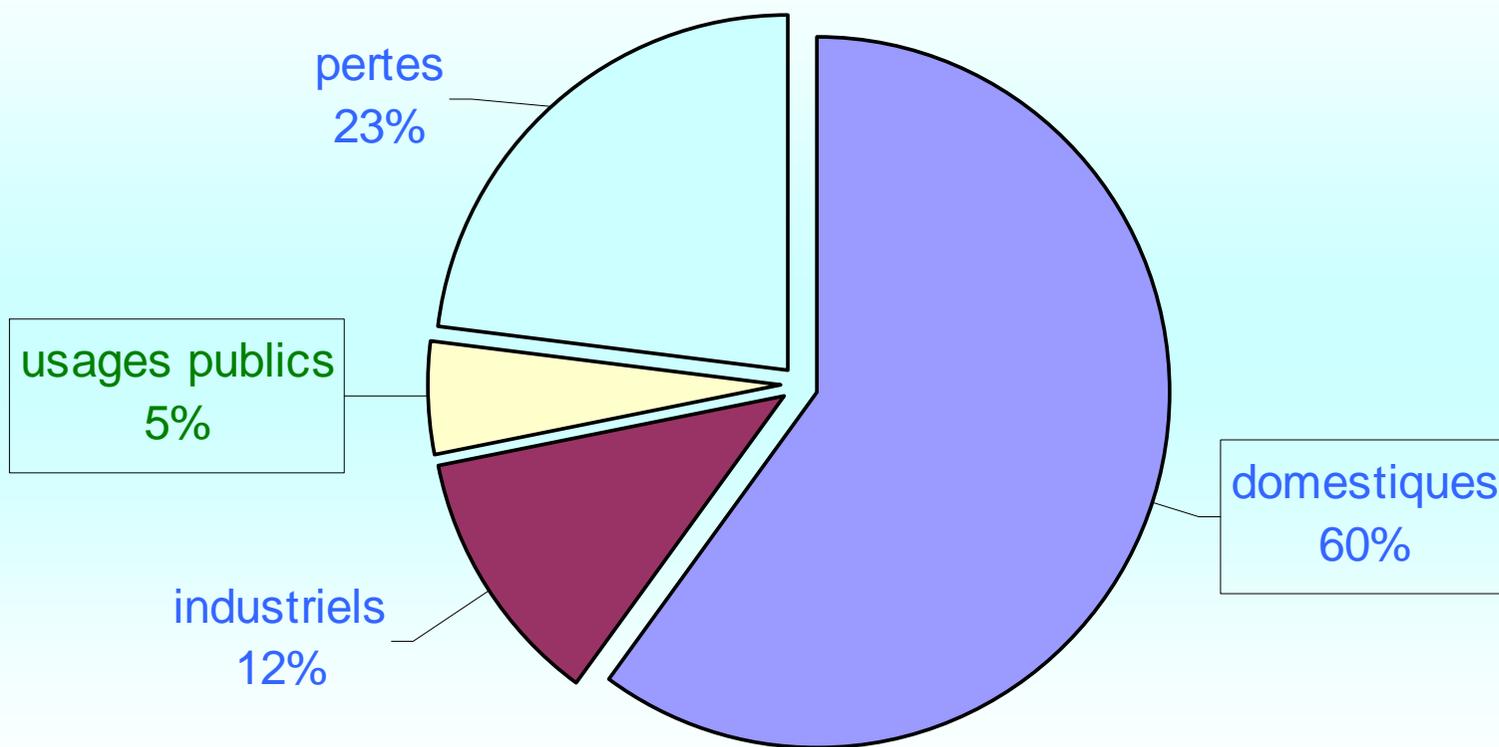
960 millions de m³ prélevés par 5 600 captages



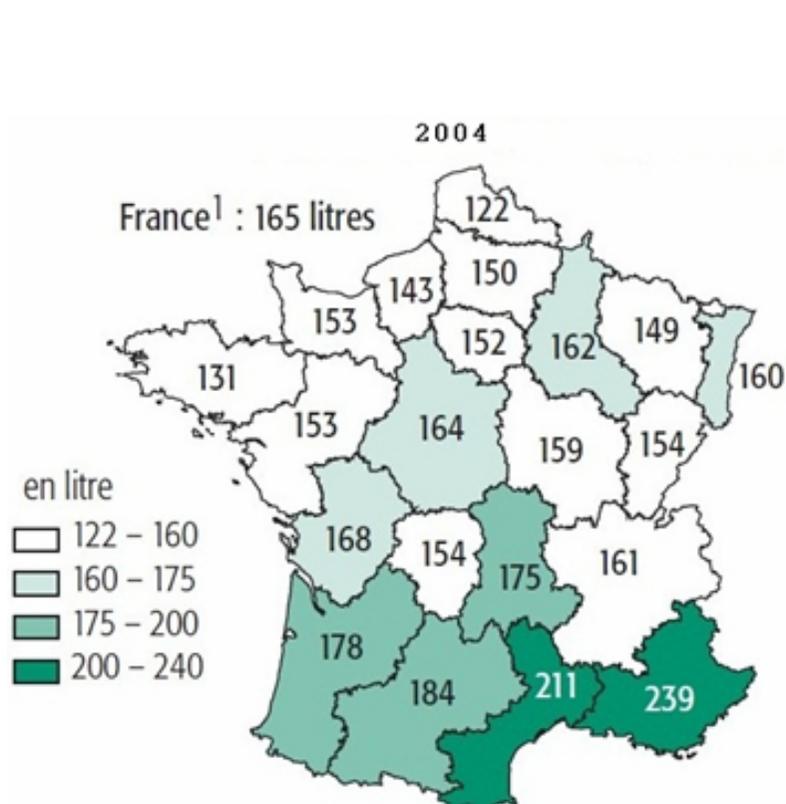
AEP : Origine de l'eau



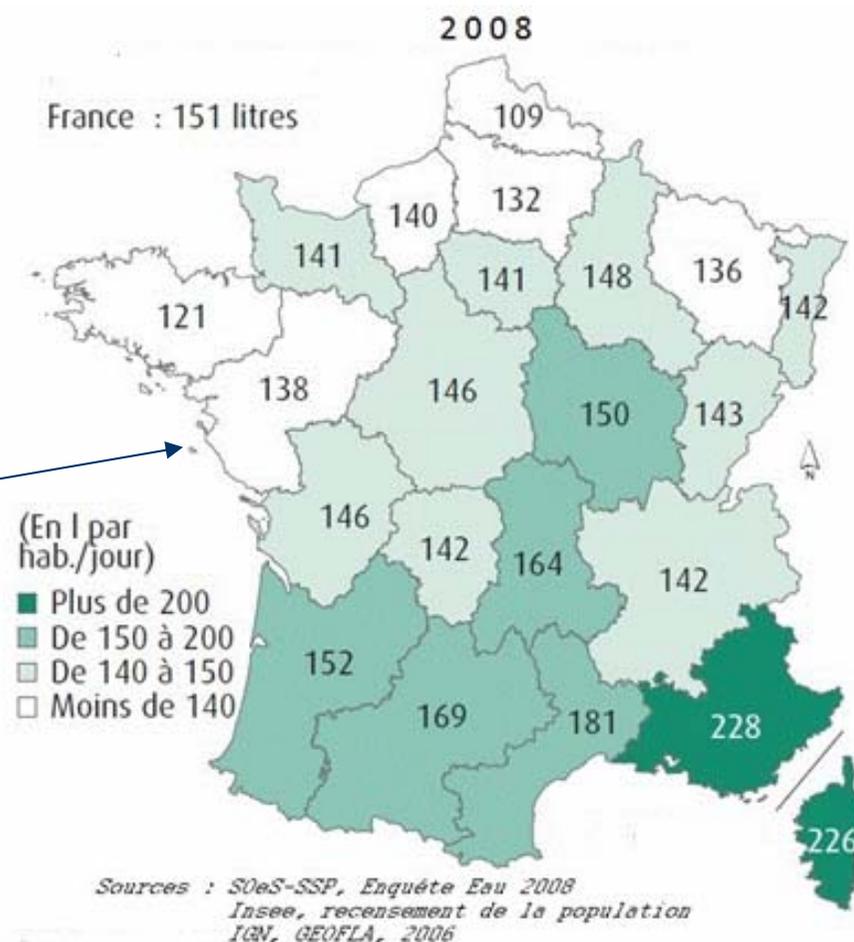
Répartition des usages



Consommations régionales d'eau par habitant et par jour



Sources : Ifen-Scees, Enquête Eau 2004
Insee, recensement 2004 population



Sources : SOeS-SSP, Enquête Eau 2008
Insee, recensement de la population
IGN, GEOfLA, 2006



Usages domestiques dans :

les appartements, les bureaux, les salles de sports,
les salles des fêtes, les écoles, les cantines,

.....

Autres usages :

la voirie, les fontaines, les espaces verts,
les bâtiments techniques, le nettoyage et le lavage,
les piscines, les stades,
la climatisation,
les campings, les golfs,
la sécurité incendie,

.....



Les objectifs et les aides de l'agence



Lutter contre les pertes d'eau en réseaux (*Loi Grenelle 2 sur la connaissance et la gestion patrimoniale, gain potentiel élevé*)

→ subventions des études à 50% et des travaux à 70%

Soutenir les actions d'économie d'eau consommée

→ subventions de 50%

Achever la mise en œuvre des PPC : DUP **et travaux**

→ subventions de 35 à 50%

Continuer à financer les actions de sécurisation de la distribution et les opérations curatives, sous conditions (*actions de lutte contre les pertes d'eau en réseau, PPC, contrats territoriaux sur AAC, réflexions préalables aux investissements...*)

→ subventions de 35% pour les communes rurales

→ avances de 35% pour les communes urbaines



- Aide à l'amélioration de la connaissance (*comptage*) et à la lutte contre les fuites dans les usages collectifs
- Aide à la mise en œuvre d'actions d'économie d'eau sur l'ensemble du domaine collectif (*plan d'actions*)
- Aide financière aux maîtres d'ouvrage pour les actions les plus onéreuses (*Cf. temps de retour*)
- Aide à la sensibilisation, par l'exemple, des habitants aux économies d'eau

→ *Nos chargés d'intervention en délégation sont à votre disposition pour toutes ces actions*



Limiter la consommation d'eau en collectivité et secteur concurrentiel

Opération aidée	Taux de subvention
Études d'économie d'eau (<i>diagnostic communal, ...</i>)	50%
Mise en place ou amélioration de process économes en industrie*	50%
Travaux et équipements d'économie d'eau (<i>dont comptage, gestion et surveillance</i>)	50%
Animation, coordination, appui aux collectivités	50%

* industrie et activités économiques

Nota : Les actions dans les structures nouvelles ne sont pas aidées





Établissement public du ministère
chargé de développement durable



MERCI DE VOTRE ATTENTION